

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anthony-Manuel Lopes

<https://www.cadre21.org/membres/0f5a79f275fd11cc14763433>

Date d'obtention : 2025-03-07 15:14:25

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes à suivre lorsque nous sommes dans une situation de partages d'images intimes;

L'importance d'utiliser la trousse;

L'importance de communiquer avec le service de police;

Lorsque l'acte est malveillant, communiquer directement avec le service de police et confisquer l'appareil en question;

Si c'est le cas d'une intention impulsive, rencontrer l'élève instigateur et remplir la grille avec la personne;

Si le cas d'une intention impulsive peut comprendre la possession et/ou la diffusion de pornographie juvénile, confisquer l'appareil en question;

L'importance de garder la confidentialité de chaque élève dans l'intervention;

Communiquer avec les parents de chaque élève pour expliquer la situation, l'intervention qui a été faite et les étapes à venir.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurais finalement un protocole fix pour les situations de sexting dans mon milieu. Cela va permettre à mon équipe et moi d'avoir des interventions stables et efficaces lorsque nous sommes face à ce type de situation. Cela peut aussi sécuriser la victime lorsqu'elle apprend que nous avons un protocole et que chaque étape est expliqué dans le guide. Informer la victime de ce que nous allons faire peut enlever une charge sur ses épaules.

J'ajoute aussi que en tant que responsable du dossier Violence, Intimidation et Radicalisation de mon école, je peux ajouter au plan de lutte de mon milieu que nous sommes maintenant une école avec des intervenantes et intervenants formées dans ce genre d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Assurer un sentiment de bienveillance et de sécurité lors de mon intervention. Je vais évaluer la situation afin de savoir si c'est une situation d'intention impulsive ou d'intention malveillante pour ensuite adapter mes interventions (selon le protocole) après le premier contact avec la victime.